

DEC172514DR13

Décision portant délégation de signature aux responsables de service du délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional de la délégation Languedoc-Roussillon

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon ;

Vu la décision DEC131990DR13 du 24 juin 2013 nommant Mme Gwladys MAURE, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 nommant M. Jocelyn MERE, aux fonctions d'adjoint au Délégué Régional de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC141676DR13 du 11 juin 2014 nommant M. Guillaume ROCHET, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC120131DR13 du 13 janvier 2012 nommant M. Jean-Marc PAILHES, aux fonctions de responsable du service technique et Logistique de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, délégation est donnée à M. Jocelyn MERE, Adjoint au Délégué Régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Jocelyn MERE, délégation est donnée à Mme Gwladys MAURE, Responsable du service ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Jocelyn MERE, de Mme Gwladys MAURE, délégation est donnée à M. Guillaume ROCHET, Responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Jocelyn MERE, de Mme Gwladys MAURE et de M. Guillaume ROCHET, délégation est donnée à :

M. Jean-Marc PAILHES, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions du Service technique et logistique.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le délégué régional

Jérôme VITRE